



# Notre-Dame d'Aquitaine

Automne 2025

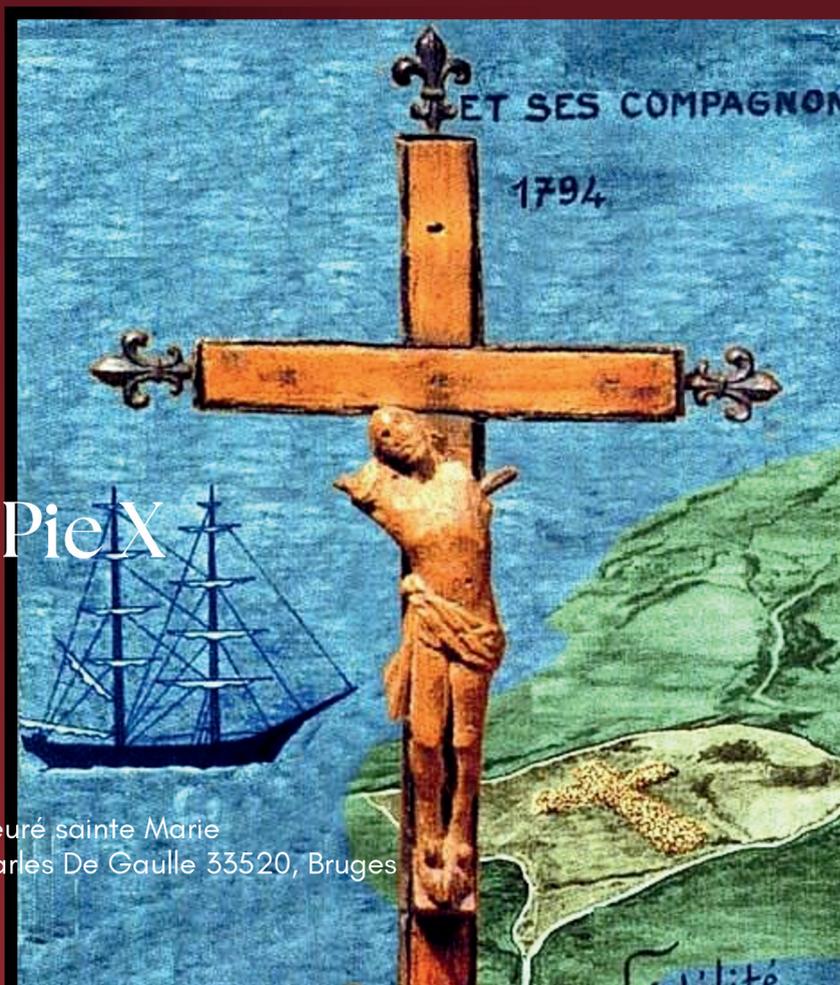
Offrande libre

La Fraternité  
sacerdotale

Saint Pie X  
en Aquitaine



Bulletin du prieuré sainte Marie  
19, avenue Charles De Gaulle 33520, Bruges





La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est une société de prêtres catholiques fondée par Monseigneur Marcel Lefebvre en 1970.

De nombreux fidèles trouvent dans ses lieux de culte et ses œuvres le soutien spirituel dont ils ont besoin pour se sanctifier. Ils s'adressent aux prêtres de la Fraternité pour assister à la messe de toujours, recevoir les sacrements de façon traditionnelle et surtout être enseignés dans la Foi.

Le prieur M. l'abbé Mavel est aidé de M. les abbés de la Tour, de Champeaux, Lebourg et Hemlé ainsi que des religieuses de la Fraternité Saint Pie-X, dont la supérieure, sœur Marie-Madeleine, est assistée de sœur Marie-Blandine, sœur Marie-Clotilde, sœur Maria-Angelika et de sœur Marie-Solange.

## Sommaire

**02** Histoire

---

**12** Vie quotidienne

---

**13** Poème

---

**17** Héroïsme

---

**22** Evènements & Activités

---

**27** Chronique en images & Carnet paroissial

---

**29** Renseignements

---

# Éditorial

---

“

*Pour être témoins comme le sont les martyrs jusqu'au sang, il faut la grâce, ce n'est pas possible, on ne peut pas être témoin à ce point de sa foi sans avoir une grâce du bon Dieu, ce n'est pas conforme à la nature humaine !*

*La vie des saints, la vie de ceux qui ont vraiment donné toute leur vie est inexplicable humainement parlant, cela ne peut s'expliquer que par la grâce.”*

Mgr Lefebvre le 6 juin 1974

**C**omme les prêtres martyrs de l'Île Madame, nous sommes appelés – selon notre humble mesure – à témoigner de notre Foi tout au long de notre vie quotidienne, dans un monde profondément déchristianisé.

Face à l'oubli, l'indifférence, le mépris, et même la haine de Dieu et de sa Loi, notre réponse doit être celle de l'exemple calme et paisible de "l'obéissance à la Foi" transmise par nos pères.

Joyau de la couronne de mérites qui nous est préparée au Ciel, la Foi doit être entretenue et croître jusqu'à notre dernier soupir. Plus ou moins vive selon chacun, puissions-nous mériter ce bel hommage : "Quel homme de foi !"

Ne cachons pas notre Foi. Ne tempérons pas son témoignage. Cela nous sera compté au Jugement Particulier. Attention au laxisme, sous prétexte que d'autres communautés seraient moins exigeantes.

"Quiconque Me confessera devant les hommes, Je le confesserai aussi Moi-même devant Mon Père qui est dans les Cieux. Mais quiconque Me reniera devant les hommes, Je le renierai aussi Moi-même devant Mon Père qui est dans les Cieux." Parole de Jésus à ses disciples - Mat X 33

Témoignons donc de notre Foi selon la mesure de ce que nous avons reçu : laïcs ou consacrés soyons les imitateurs de Monseigneur Marcel Lefebvre. Il ne faut ni se perdre, ni perdre les âmes placées sur notre route.

Abbé Jean-Marie Mavel

## Dés états généraux de l'Assemblée Constituante

En 1789, le clergé français n'est pas hostile à certaines modifications comme on peut le constater en lisant les cahiers de doléances. Pourtant, très vite, un conflit naît entre l'Assemblée Constituante et le Clergé français.

Le vote par les députés le 12 juillet 1790 de la "Constitution Civile du Clergé" sera l'évènement précurseur de la persécution des prêtres. Cette loi a pour effet de transformer les membres du clergé en fonctionnaires de l'état ce qui sera évidemment refusé par Rome comme schismatique, la majorité du clergé et les catholiques. Un décret du 29 novembre 1791 déclare "suspects de révolte" les prêtres qui refusent de consentir à cette réforme et de prêter le serment constitutionnel. Les administrations départementales sont habilitées à les arrêter et les interner.

On commence par faire main basse sur tous les biens de l'église, puis par la suite, on abolit les vœux religieux. Ainsi, les prêtres qui n'acceptent pas la Constitution Civile sont appelés "prêtres réfractaires" et ceux qui l'ont acceptée, souvent par la force, deviennent les "Jureurs".

En mai 1792, l'Assemblée Constituante décrète l'exil hors du Royaume pour tous les insoumis et le lieu de déportation qui est choisi est la Guyane, réputée pour son climat meurtrier au XVIII<sup>e</sup> siècle. De nombreux prêtres sont alors emprisonnés et on achemine les convois de déportés vers les trois grands ports de l'Atlantique : Nantes, Bordeaux et Rochefort. Un nouveau décret, signé le 26 août 1792, ordonne aux prêtres réfractaires de quitter la France dans les quinze jours sous peine de déportation à la Guyane.

En 1793, les décisions se multiplient : la motion Thuriot, votée le 14 février, accorde une prime de cent livres à qui dénoncera un prêtre. Un mois après, le 18 mars, c'est le premier décret de mort contre les insermentés. Tout au long de l'été, à la Convention, on discute des mesures à prendre.

Finalement, le 25 janvier 1794, un arrêté est pris ordonnant que les prêtres réfractaires soient conduits de brigade en brigade jusqu'au port le plus proche : Bordeaux ou Rochefort. 1494 prêtres furent dirigés sur Bordeaux, 829 sur Rochefort. Ils y seront détenus jusqu'à ce que des bâtiments de commerce nécessaires à leur transfert aient été affrétés. De mars à juillet 1794 par petits groupes, des prêtres et des religieux de toute la France, et plus spécialement de l'Est, du Centre et de l'Ouest, arrivent à Rochefort. Mais rien n'est prêt pour les recevoir. On les enferme dans les prisons rochefortaises, à l'ancienne poudrière Saint-Maurice, sur le Bonhomme-Richard, vieux navire annexe de l'hôpital ou sur le Borée. A Rochefort, ville très révolutionnaire, les prisons sont pleines, et le Ministre de la Marine ordonne le transfert des prisonniers sur deux vaisseaux de commerce négriers : "Les Deux Associés" et "le Washington". Ces deux bâtiments démâtés (appelés "pontons") à fond plat jusqu'alors utilisés pour la traite des noirs et le transport de la chaux et du charbon, seront les lieux d'un long calvaire pour les prêtres réfractaires.

## Des premiers mois à bord des pontons

L'embarquement des prisonniers a lieu le 25 mars 1794 à bord du navire "Les Deux Associés". L'accueil qu'ils y reçoivent, ne leur laisse aucune illusion : on les interroge, on les fouille, on les dépouille de leurs vêtements, on leur confisque tout ce qu'ils possèdent ne leur laissant qu'une culotte, trois chemises, un bonnet, quelques bas et mouchoirs. Le Commandant Laly conduit alors le ponton jusqu'à l'estuaire de la Charente entre les îles d'Aix et Madame. Il y sera rejoint à la mi-juin par le "Washington".

Dans un entrepont de quarante places, près de quatre cents prêtres sont entassés. Ils y sont enfermés pendant douze heures par jour, agonisants, dans une atmosphère fétide et irrespirable. Ils dorment à même les planches du navire et de nombreuses maladies apparaissent (gale, scorbut, typhus et dissenterie). La vermine se propage également tuant de nombreux prisonniers. Le jour, pendant des heures, ils doivent rester debout, à l'avant des navires, sous la pluie, le vent et le soleil. A cela s'ajoute les brimades de l'équipage qui n'autorise pas les prières et fait subir maintes tortures aux prisonniers. Si, par malheur, un des gardiens aperçoit un mouvement de lèvres, le coupable est aussitôt dénoncé et mis aux fers. La nourriture servie était volontairement infecte, souvent avariée et en quantité insuffisante. La nuit était encore plus terrible à cause de l'entassement dans l'entrepont.

Les conditions à bord se dégradent et l'équipage lui aussi est touché par les maladies (notamment le typhus). Mai voit les premiers décès. Les autorités décident alors de jeter les corps par-dessus bord, mais les cadavres charriés par la marée remontent le long des rives de la Charente. Les riverains, de peur que l'épidémie ne progresse, se plaignent auprès des autorités et une autre solution est élaborée : enterrer les morts dans les vases autour de Fort Lupin, Fort Vasoux, Port des Barques et l'île d'Aix. Les inhumations sont une corvée supplémentaire imposée aux plus valides des prêtres déportés. Parmi ceux-ci beaucoup, ne survivront pas à la tâche.

En juin la mortalité s'accroît.

Malgré ces précautions, l'épidémie pouvait toujours se répandre. On envoie donc sur place deux chaloupes amarrées aux pontons qui servent d'hôpital. Mais les médecins militaires, inexpérimentés et redoutant la contagion, ne font que des semblants de visites et ne jettent qu'un coup d'œil distrait sur les malades. Mais ce torride été 1794 va aider la propagation des maladies et les deux chaloupes deviennent alors très vite insuffisantes.

Quelques prêtres se font infirmiers, adoucissant les souffrances de leurs confrères et les assistent spirituellement. Malgré les fouilles répétées, des hosties ont pu être conservées. Quand il n'en restera plus, on donnera encore l'extrême onction grâce à une burette d'huile sainte qui échappera à toutes les recherches.

En juillet 100 prêtres succombent.

## Débarquement à l'île Madame

En août 1794, la mortalité ayant pris des proportions effrayantes, les capitaines reçoivent l'ordre de descendre les malades à terre. Un hôpital de campagne est installé à l'île Madame dont le nom vient d'être changé en "île Citoyenne". Cet hôpital de campagne est composé de huit vastes tentes.

Les prisonniers apprennent la nouvelle le jour de l'Assomption (15 août) et baptisent l'île "île Saint Marie". Dans un élan de reconnaissance envers la Sainte Vierge, lui consacre à la fois l'île et l'hôpital. Le débarquement s'effectue du 18 au 20 août dans des conditions très difficiles et douloureuses, car il faut patauger dans les vases pour atteindre l'île. Un rapport constate que sur 83 premiers malades débarqués, 36 sont morts quelques heures après, "ce que l'on doit attribuer au manque de précautions prises au moment de l'opération". Comparativement à l'enfer des pontons, l'île semblera aux prisonniers un véritable paradis : "Je crus renaître, écrira l'un des rescapés, lorsque approchant du rivage, j'aperçus la verdure, une haie, quelques arbres... un papillon se montra... je découvris plusieurs oiseaux... je fus au comble de la joie."

Ce répit fut de courte durée. Dès le début octobre, les tempêtes du mois d'octobre, la pluie et les rafales de vent emportent les tentes. Le 30, on ferme l'hôpital et les prêtres sont à nouveau enfermés dans les pontons. Ils sont répartis sur trois navires : les malades sur « l'Indien », les convalescents sur « Les Deux Associés » et les plus valides sur le « Washington ». Les pontons sont alors ancrés à Port des Barques. Novembre et décembre furent rigoureux, la Charente prise dans les glaces. Durant cet hiver, ils sont rejoints par d'autres prêtres réfractaires, emmenés sur trois navires provenant de Bordeaux et rejetés par une tempête en rade de la commune.

La chute de Robespierre le 27 juillet 1794 permet également un adoucissement de la situation. De la nourriture fraîche parvient aux prêtres et leurs geôliers s'humanisent peu à peu. Pressentant des changements politiques, les officiers cherchent à faire oublier leurs sévices et se montrent plus compatissants. Mais la nourriture reste précaire et la réclusion pénible. Un semblant de liberté religieuse apparaît. A la longue on finit par s'émouvoir en haut lieu de cette détention prolongée, et l'abbé Grégoire intervient pour mettre un terme à cette persécution. Maintes fois annoncé et reporté, le débarquement des déportés s'effectue fin janvier 1795. En deux journées de marche ils sont conduits de Tonnay-Charente à Saintes où ils sont reçus à bras ouverts par la population en attendant leur libération définitive.

Sur les 829 prêtres arrivés à Rochefort en mars-avril 1794, seuls 228, à peine le quart, ont survécus. En octobre, il ne reste que 238 survivants : 36 sont morts à Rochefort, 254 sur l'île Madame et 299 enterrés dans les vases de l'île d'Aix et des forts qui gardent la Charente.

# Délivrance

Celle-ci est venue peu à peu mais tous n'ont pas bénéficié des mêmes chances. Le 05 février 1795, les 150 survivants des pontons de Rochefort sont emmenés à Saintes où ils seront enfermés dans l'Abbaye aux Dames. Bien que toujours prisonniers, leurs conditions s'amélioreront grâce à la charité de la population. Les prisonniers présents dans les pontons en provenance de Bordeaux resteront quant à eux jusqu'au mois d'avril en rade de l'île Madame.

Après cette terrible histoire, l'oubli s'est installé peu à peu. Au début des années 1900, un rochefortais achète le terrain à l'entrée de l'île et découvre quatre corps alignés en croix. Sur ce terrain, on dressa donc une croix de galet en souvenir des prêtres disparus. Pour honorer leur mémoire, on édifia également à l'entrée de la Passe aux Bœufs un calvaire où veillent Saint Pierre et Saint Paul.

En 1910 a lieu le premier pèlerinage sur l'île Madame. Depuis, chaque mois d'août (mois où les prêtres ont été emmenés sur l'île), a lieu le pèlerinage entre le calvaire et la croix de galets en souvenir des prêtres disparus dans l'île.



# Vie quotidienne

Que fut la journée de ces prêtres sur les deux navires ?

Au réveil, pour désinfecter cette sentine où plus que quatre cents prêtres étaient enfermés et serrés comme harengs en caque, Laly a trouvé un moyen radical. Nous avons son propre témoignage :

“Chaque matin, je faisais descendre dans le fond de la cale un baril de goudron. Un boulet rouge y était plongé, et le bitume en vapeur épaisse se répandait partout. Ah ! les calotins ! ils criaient, ils suaient, ils étouffaient. Ils n’avaient plus d’air, mais cette fumigation républicaine avait sa raison d’être dans les règlements. Quand tous les corps étaient haletants, fumants et suants par tous les pores, je faisais ouvrir les panneaux, je commandais : Tout le monde sur le pont ! alors, à peine vêtus, à tâtons, dans un pêle-mêle fantastique, tous accouraient. J’aurais fait fusiller un traînard. Leurs dents claquaient. Ils tremblaient sous la bise froide. Ils frissonnaient, comme en pleine Sibérie. Mais ils ne se plaignaient pas. J’avais défendu les murmures. Le canot emportait les morts à l’île d’Aix, car il en mourait toujours...”

Et ce récit d’un déporté confirme bien celui du sinistre capitaine : “Nous ressemblions tous, au sortir de nos cachots, du sein desquels s’élevaient des tourbillons de vapeurs épaisses, à des animaux qui, entassés les uns sur les autres, dégoûtants de sueur et d’ordure, ayant à peine la force de haleter, seraient tout à coup exposés au grand air, et sembleraient, par leur immobilité momentanée, ne pouvoir en soutenir la force. Le feu qui sortait de nos yeux, l’eau qui découlait de toutes les parties de notre corps, nous rendaient comme autant de tisons qu’on aurait tirés d’un four embrasé. Un tel spectacle, bien propre à faire frémir la nature, trouvait nos bourreaux insensibles (...) ils avaient la barbarie de sourire à la vue de cette déchirante position, et nous couvraient de nouvelles insultes. Je passerai sous silence celles que j’ai quelquefois entendues ; elles paraîtraient incroyables à quiconque n’a pas vécu sous le joug tyrannique des prisons maritimes.”

Quelques-uns doivent assurer les corvées du navire : nettoyage de l’entrepont et des passavants ; aider aux manœuvres, virer au cabestan,

hisser les tonneaux d'eau potable que les goélettes amènent du fort Lupin. Puis, ils rejoignent leurs confrères sur le pont. Là, c'est le même entassement, autour du mât de misaine, que, pendant la nuit, dans l'entrepont. La même impossibilité de bouger. Canons et fusils sont braqués en permanence sur les prisonniers. A la moindre alerte, au moindre geste de révolte, les soldats tireront dans le tas. Si un navire anglais apparaît à l'horizon, ils seront tous mitraillés. Il leur est interdit de prier publiquement. Les moindres mots sont épiés. Pour un mot imprudent dont l'accuse l'un des marins, un jeune prêtre de trente-trois ans, le chanoine Roulhac, de Limoges, est fusillé. Il est impossible de s'asseoir. Les plus heureux peuvent seulement s'appuyer au bastingage. Quand il pleut, ou que la tempête fait rage, on ne les rentre pas : ils doivent rester trempés sous la pluie comme sous les paquets de mer. Quand le soleil de juin, de juillet et d'août, brille de toute son ardeur, avec la réverbération, c'est à devenir fou. Mgr Legroing de la Romagère qui passe ses journées entières en méditation, murmure à ses confrères la malédiction de l'Apocalypse : "Malheur à vous, ô terre, malheur à vous, ô mer, parce que Satan se rue sur vous, plein de fureur !" (XII,12). Le frère Coudert, sous-prieur de la maison des Carmes d'Angoulême, est saisi de fièvre chaude. Il hurle, se précipite sur ses confrères, mord comme une bête enragée. Laly et ses marins prennent peur : ils s'emparent du malheureux, le mettent aux fers, et feignant de croire à une révolte, veulent mitrailler les prêtres restés sur le pont. Un autre jour, c'est en vain que les prisonniers essaient de retenir et de lier avec leurs mouchoirs le père Jean Bourdon, des capucins de Sotteville-lès-Rouen, devenu fou. Là encore Laly croit à un complot et veut fusiller toute sa cargaison de prêtres. Le pauvre religieux mourra quelques jours plus tard dans les fers. Meurt aussi dans les fers le jeune abbé Delahaye, du diocèse de Rouen. Ses vêtements ne sont plus que loques. Par décence, il demande à Laly un pantalon. Celui-ci lui donne le haut-de-chausse, rempli de vermines et souillé d'ordures, d'un prêtre qui vient de mourir du typhus. D'un geste involontaire de répugnance, l'abbé Delahaye jette le pantalon par-dessus bord. Il est mis immédiatement aux fers et il y meurt.

Nous pourrions poursuivre ces pages d'épouvante. Prenez, reprenez les souvenirs de ceux qui ont survécu aux pontons, comme ceux de l'abbé Michel, de Mgr Labiche de Reignefort, de Mgr Legroing de la Romagère qui deviendra plus tard évêque de Saint-Brieuc. Bien vite, vous serez obligés d'abandonner le récit : vous perdrez le cœur. Jamais je n'ai pu lire ces Mémoires, d'un bout à l'autre, sans arrêt...

Bientôt, le typhus sévit sur les navires. Les prêtres meurent comme mouches. Au début Laly et Gibert les font jeter par-dessus bord. Mais la mer les rejette sur les côtes, et tout le pays sent le cadavre : les riverains de l'île d'Aix, de Fouras, de Port-des-Barques, crient à la contagion et envoient pétitions sur pétitions à Rochefort. La peste les menace : Laly et Gibert reçoivent l'ordre de faire porter les cadavres dans l'île d'Aix. C'est ainsi que l'île d'Aix renferme les restes de deux cent trente et un de nos prêtres.

Le 14 juillet 1794, le chirurgien-major Béraud, qui est descendu en visite d'inspection dans l'entrepont des Deux-Associés, s'écrie : "Ce n'est pas ainsi que l'on traite des hommes !... Si, le soir, on mettait quatre cents chiens dans cette cave, ils seraient tous crevés le lendemain, ou ils seraient devenus enragés !..." Cela dit, Béraud déclare, dans son rapport, qu'il est "loin de s'apitoyer sur leur sort, mais qu'il faut veiller à la santé des matelots, car trois d'entre eux viennent de mourir, atteints par la contagion. Le mois d'août, avec les grandes chaleurs, la mort frappe à grands coups : douze, quinze, vingt prêtres meurent chaque jour." L'équipage est de plus en plus menacé. Du ministère arrive l'ordre de débarquer les malades.

Les navires quittent le large et s'approchent de l'île Madame. On y dresse des tentes-hôpitaux. Pour les malades qui y sont descendus, c'est le paradis. Ils voient des papillons, des fleurs, ils entendent les oiseaux ; l'espoir renaît dans leur cœur. Ils vont pouvoir vivre ! Hélas ! ils sont si profondément atteints que deux cent cinquante-quatre mourront dans l'île Madame et y seront ensevelis.

Les jours, les semaines, les mois passeront et le supplice ne fera que croître... Qu'on n'aille pas dire que ce tableau est poussé au noir. S'il n'y avait encore que les relations des survivants, on pourrait les taxer d'exagération, prétendre que, pour se faire plaindre et admirer, ils eurent intérêt, la Terreur finie, à grossir leurs souffrances, à noircir leurs bourreaux, - mais, plus tard, nous entendrons le témoignage d'officiers, de marins, d'habitants de Rochefort, qui ont vu ce qu'étaient les pontons et qui, Robespierre tombé, diront leur indignation, dénonceront les coupables, proclameront le douloureux martyre des déportés...

Un de ceux-ci, plus énergique que les autres, trouve encore le moyen, pendant cet été de 1794, d'écrire une longue pièce de vers latins, où il raconte cette horrible existence, commençant justement son récit par cette exclamation : "Quot fidei patuere oculis miracula nostris !..."

(Traduction : "Que de merveilles de foi nos yeux ont contemplées !...")

# Poème

Quels miracles de foi frappent tous les regards !  
Chassés de leur patrie, et livrés aux hasards  
D'un perfide élément, sur l'onde palpitante,  
Où retenus captifs, en leur prison flottante,  
Des hommes consacrés par la sainte onction,  
Prêtres du Dieu d'amour et de rédemption,  
Etouffaient entassés, dans ce cachot immonde  
Dont les barreaux épais les séparaient du monde.

Ils étaient suffoqués par d'infectes odeurs,  
Ou tombaient, privés d'air, dans d'étranges langueurs.  
Au teint frais, colorant leur figure si belle,  
Succédait tout à coup une pâleur mortelle.  
Celui que le lard fort n'avait pas dégoûté,  
Conservait seul un peu de force et de santé.  
L'eau, qui devait calmer leur poitrine brûlante,  
Était souvent fétide, et même insuffisante.

Plus dur que le caillou, le pain était moisi,  
Les poissons corrompus, les viandes aussi,  
Les ordures souillaient ces chairs toujours sanglantes ;  
Le lard crû, trop salé, donnait des soifs ardentes ;  
Et pourtant l'on broyait, sous son ongle et ses dents,  
Ces détestables mets infectés d'excréments.  
Le vin était encor mélangé d'immondice ;  
Enfin, il fallait voir avec quelle avarice  
On réduisait la part des malheureux proscrits,  
Dont la faim dévorait les membres amaigris...

Je frémis d'y penser !... Mais dans ce préambule,  
Mes vers n'ont pas tout dit, et je vais, sans scrupule,  
Achever le récit des excès odieux  
Auxquels furent soumis les saints religieux ;  
Leurs habits, en lambeaux, croupissaient dans la crasse,  
Et de barbares mains souillaient leur noble face  
Des plus lâches affronts ; aucun hommage à Dieu  
N'est permis, et son culte est proscrit de ce lieu.

Leur barbe, leurs cheveux poussent à l'aventure,  
C'est pour les préserver, dit-on, de la froidure ;  
Ils n'ont, pour se laver, que des chiffons boueux,  
Ainsi la propreté n'est plus faite pour eux ;  
Mais, athlètes chrétiens, ils bravent la furie  
Des bourreaux les privant des besoins de la vie  
Pour qu'à l'instar du Christ, nus, dépouillés de tout,  
Ils puissent suivre enfin leur maître jusqu'au bout.

Si le sommeil du moins sur leur âme affaissée  
Était venu répandre une douce rosée,  
Ils auraient espéré revoir des cieus plus purs,  
Mais on les couchait tous sur des bancs nus et durs,  
Sans aucun oreiller, pour reposer leur tête,  
Et la torture encor devenait plus complète,  
Quand on les entassait, deux à deux, trois à trois,  
Sur ces lits resserrés, dans ces bouges étroits ;  
Aussi leurs pauvres corps qu'énervait la famine  
Subissaient les tourments d'une affreuse vermine,  
Malgré tout leur courage à combattre ce mal,  
Et les ennuis comblaient ce supplice infernal.  
Hélas ! que n'avaient-ils pour charmer leurs misères,  
Les cantiques sacrés, les livres de prières !  
Cette source de joie eût rafraîchi leurs sens,  
Et le ciel eût reçu leurs concerts innocents ;  
Mais à nul exilé ce bienfait ne se donne,  
On leur refuse tout, ils sont à Babylone.  
Le luth de la victime à son bourreau déplaît,  
Et devant les poignards la piété se tait.

Céleste charité, vous soufflez dans les âmes  
Le sublime ascendant de vos divines flammes !  
La nature frémit, mais, captifs courageux,  
Les prêtres infirmiers brûlent de tous vos feux,  
De leurs frères mourants ils soignent l'agonie,  
Et de leurs dévouements la tâche est infinie.  
Dieu leur a suggéré l'instinct médicinal,  
S'ils ne peuvent guérir, ils endorment le mal ;  
Ils ont, pour appliquer le baume à la blessure,  
Leurs yeux toujours ouverts, et leur main toujours sûre.



O jeune essaim sacré ! je voudrais en tous lieux  
Publier votre éloge et vos noms glorieux !  
Plusieurs de vous sans doute, en s'oubliant eux-mêmes,  
Ont poussé leur courage aux limites extrêmes,  
Ont bravé les dangers qui menaçaient leurs jours,  
Lorsque l'épidémie, aveugle dans son cours,  
Les a frappés soudain, eux, généreux apôtres  
Donnant ainsi leur vie, en prolongeant les nôtres.  
Fiers martyrs, le bonheur au ciel leur appartient,  
Quand la vie en prison m'enchaîne et me retient !  
Je suis toujours en proie au ténébreux orage.

Et toi, digne Jober, tu dors sur le rivage ;  
Tu m'as abandonné, cher ami de mon cœur,  
Toi qui savais si bien soulager ma douleur ;  
Le torrent de mes pleurs sur ce papier retombe,  
Ah ! laisse-moi jeter quelques fleurs sur ta tombe,  
Et reçois mes regrets, jusqu'au bienheureux jour  
Où nous nous reverrons au céleste séjour !

Vous aussi, Dieu clément, pardonnez au ministre  
Qui vient vous implorer dans ce cachot sinistre !  
Que votre volonté, non la mienne, ô Seigneur,  
Soit faite en tous les temps ! et vous mon cher lecteur,  
Excusez mes sanglots, vous en savez la cause,  
Un ami véritable est la plus douce chose,  
Et si vous connaissez celui que j'ai perdu,  
Ma douleur gagnera votre cœur éperdu !

Reprenons nos récits ; et parlons de cette île  
Qui défend notre port et sa côte fertile ;  
Quoique sans étendue, elle porte un grand nom,  
Et nos pieux marins en ont fait le renom,  
En vénérant les saints dont les corps pleins de gloire  
Reposent dans les lieux témoins de leur victoire ;  
Bientôt même on verra tout un peuple accourir  
Et prendre pour patrons ceux qui surent mourir.

Mais, d'ennemis nouveaux la fureur est immense,  
Et des prêtres proscrits la lutte recommence.  
Ce sont les vents du nord, l'automne et puis l'hiver  
Qui viennent les frapper et soulever la mer.  
La tempête mugit, partout la foudre gronde,  
Et le vaisseau chassé tremble et bondit sur l'onde.  
Pauvres prêtres, contre eux s'arment les éléments  
Pour ajouter encor à leurs durs châtements !

Des maux, sans nombre, en vain, minaient leur existence,  
Le froid le plus cruel, le froid le plus intense  
Vient pénétrer leur corps, à travers ses haillons,  
Et la mort de sa faux, a creusé leurs sillons ;  
Déjà ces malheureux ont leurs dents qui frémissent,  
Et leurs membres glacés dessèchent et périssent...

Comparons ces martyrs aux martyrs d'autrefois ;  
Sans doute ils n'ont pas eu les bûchers et la croix,  
Les lions dévorants, la chaudières bouillante,  
Mais pour eux la torture était équivalente.  
Ils avaient des pontons les supplices divers,  
La faim, la soif, le froid, l'asphyxie et les vers ;  
Leur courage a lutté jusqu'à l'heure suprême,  
et de tous les martyrs la couronne est la même.

O vous qui gouvernez et la terre et les cieux,  
Qui rendez vos martyrs forts et victorieux,  
Inspirez-nous, Seigneur, cette antique vaillance  
Qui peut nous relever de notre défaillance !  
Protégez-nous, grand Dieu, pour que nos ennemis  
Apprennent désormais à vous être soumis !  
Que le sang des martyrs calme votre justice,  
Et que la paix enfin succède au sacrifice !

Quand j'écrivais ces vers, j'étais malade à bord,  
Et les flots me jetaient de tribord à babord.

M l'abbé Dumonet  
déporté sur les pontons et mort en 1795

# Héroïsme

## Résolutions rédigées par les prêtres déportés détenus sur le navire " les Deux Associés "

I - Ils ne se livreront point à des inquiétudes inutiles sur leur délivrance ; mais ils s'efforceront de mettre à profit le temps de leur détention, en méditant sur leurs années passées, et formant de saintes résolutions pour l'avenir, afin de trouver, dans la captivité de leur corps, la liberté de leur âme. Ils regarderont aussi comme un défaut de résignation à la volonté de Dieu les moindres murmures, les plus légères impatiences, et surtout cette ardeur excessive à rechercher les nouvelles favorables, qui ne peuvent qu'introduire dans leur âme cet esprit de dissipation si contraire au recueillement continu dans lequel ils doivent vivre, et à cette soumission sans bornes à la volonté de Dieu, qui doit leur ôter toute inquiétude sur l'avenir.

II - Si Dieu permet qu'ils recouvrent, en tout ou partie, cette liberté après laquelle soupire la nature, ils éviteront de se livrer à une joie immodérée, lorsqu'ils apprendront la nouvelle. En conservant une âme tranquille, ils montreront qu'ils ont supporté sans murmure la croix qui leur avait été imposée, et qu'ils se disposaient à la supporter plus longtemps encore, avec courage et en vrais chrétiens qui ne se laissent pas abattre par l'adversité.

III - S'il était question de leur rendre leurs effets, ils ne montreront aucune activité à les réclamer ; mais ils feront avec modestie et dans l'exacte vérité la déclaration qui pourrait leur être demandée ; ils recevront, sans se plaindre, ce qui leur sera donné : accoutumés, comme ils doivent l'être, à mépriser les biens de la terre et à se contenter de peu, à l'exemple des apôtres.

IV - Ils ne satisferont point les curieux qu'ils pourraient rencontrer sur leur route ; ils ne répondront point aux vaines questions qu'ils leur feraient sur leur état passé ; ils leur laisseront entrevoir qu'ils ont supporté leurs peines avec patience, sans les leur raconter en détail, et sans montrer aucun ressentiment contre ceux qui en ont été les auteurs et les instruments.

V - Ils se comporteront avec la plus grande modération et la plus exacte sobriété dans les auberges ; ils se garderont bien de faire la comparaison, surtout devant des étrangers des mets qu'on leur servira avec leur ancienne nourriture, et de paraître y mettre trop de jouissance; l'empressement pour la bonne chère deviendrait un grand sujet de scandale pour les fidèles qui s'attendent à retrouver dans les ministres de Jésus-Christ les imitateurs de sa pénitence.

VI - Arrivés dans leur famille, ils ne montreront point trop d'empressement à raconter leurs peines ; n'en feront part qu'à leurs parents et amis, et encore avec beaucoup de prudence et de modération ; ils n'en parleront jamais en public et ne cèderont point aux instances qu'on pourrait leur faire à cet égard. Ils observeront chez eux et chez les autres une égale frugalité, ne recherchant pas les repas, et s'y comportant, lorsqu'ils croiront devoir accepter les invitations qui leur seront faites, avec autant de modestie que de sobriété.

VII - Ils se condamneront au silence le plus sévère et le plus absolu sur les défauts de leurs frères et les faiblesses dans lesquelles auraient pu les entraîner leur fâcheuse position, le mauvais état de leur santé et la longueur de leur peine ; ils conserveront la même charité à l'égard de tous ceux dont l'opinion religieuse serait différente de la leur ; ils éviteront tout sentiment d'aigreur ou d'animosité, se contentant de les plaindre intérieurement, et s'efforçant de les ramener à la voie de la vérité par leur douceur et leur modération.

VIII - Ils ne montreront aucun regret de la perte de leurs biens, aucun empressement à les recouvrer, aucun ressentiment contre ceux qui les possèdent ; mais ils recevront sans murmure les secours que la nation pourra leur accorder pour leur subsistance, toujours contents du simple nécessaire, tant pour les vêtements que pour la nourriture.

IX - Ils ne feront ensemble, dès à présent, qu'un cœur et qu'une âme, sans acception de personnes, et sans montrer d'éloignement pour aucun de leurs frères, sous quelque prétexte que ce soit. Ils ne se mêleront point de nouvelles politiques, se contentant de prier pour le bonheur de leur patrie et de se préparer eux-mêmes à une vie nouvelle, si Dieu permet qu'ils retournent dans leurs foyers, et à y devenir un sujet d'édification et des modèles de vertu pour les peuples, par leur éloignement du monde, leur application à la prière et leur amour pour le recueillement et la piété.

Enfin, ils liront de temps en temps ces Résolutions pour s'en pénétrer, et s'affermir dans la pratique des sentiments qui les ont dictées.

# Vie spirituelle des prêtres déportés



## L'acharnement à empêcher toute vie de prière

Il nous faut d'abord bien réaliser que cette vie de prière sur les pontons n'a pas été maintenue sans lutte. Il entraînait en effet dans les plans des agents de la déportation d'interdire toute prière chrétienne, tout ce qui évoquait la foi. Cette interdiction, appuyée par une surveillance de tous les instants, se portait aussi bien sur les objets et les livres que sur les attitudes collectives ou individuelles, même les plus discrètes. (...)

Les fouilles successives dont les prêtres furent victimes les dépouillèrent de tout objet religieux : Ce qui les affligeait beaucoup plus que toutes les injures, on leur ôta leurs bréviaires, les livres de piété, et tous les signes quelconques de religion, pour les empêcher d'adresser à leur divin modèle les actes d'une parfaite résignation à sa sainte volonté.

Malgré la rigueur des fouilles, on n'a jamais pu découvrir ni le Saint Sacrement que plusieurs de nos confrères, enfermés depuis nous, avaient apporté, ni les saintes huiles dont nous nous servions pour administrer nos malades, ni un morceau de la vraie croix sur laquelle Jésus-Christ a consommé son sacrifice. Cependant leur haine pour la religion les avait portés à jeter dans la mer tous nos bréviaires, tous nos livres, et (ce qui est peut-être inouï dans toute autre persécution), cette haine les avait portés jusqu'à nous menacer de nous fusiller, s'ils nous voyaient prier Dieu.

L'interdiction de prier est maintes fois attestée, et cela sur les deux navires. Ainsi, sur les Deux-Associés :

"Je mets au premier rang, parmi nos peines morales, celle de ne pouvoir, je ne dis pas exercer notre culte, mais au moins adresser ouvertement quelques prières à l'Auteur de notre être ; nous prosterner en Sa présence, nous munir du signe consolant du chrétien ; de n'oser remuer les lèvres, crainte de nous attirer de terribles menaces, ou d'occasionner d'horribles blasphèmes." - "Si on nous eût vus seulement remuer les lèvres pour satisfaire aux premiers devoirs de la religion, sur-le-champ nous aurions été mis aux fers ; mais ce n'était pas tant cette peine elle-même qui nous intimidait, que les blasphèmes dont elle aurait été accompagnée."

Il en allait de même sur le Washington :

“Nous passions le reste du jour à gémir sur notre malheureux sort et à prier Dieu en secret, car il nous était rigoureusement défendu de le faire publiquement. Voici à quelle occasion le capitaine porta cette loi : un jour ayant surpris un déporté qui remuait les lèvres il s'écria : “Que fais-tu là, scélérat, tu pries ton Dieu ; vois comme il te délivre ; prie donc ton génie, à la bonne heure, mais si j'en attrape quelqu'un à faire le moindre signe de religion, je le fais fusiller sur le champ”. J'ai vu le capitaine écumant de colère, proférant mille imprécations contre un confrère qui avait l'air de dire ses prières en se promenant sur le pont : C'est un fanatique ! C'est un scélérat capable de corrompre mon équipage ; je le ferai fusiller !”

Parfois les geôliers se hasardaient à faire quelques considérations sur le christianisme :

“Un jour que le capitaine des Deux-Associés était venu à notre bord, il nous dit que nous devons être très contents, qu'il connaissait notre religion et qu'elle disait : “Bienheureux ceux qui souffrent !” Qu'ainsi nous n'avions pas lieu de nous plaindre.

### **Le maintien de la vie sacramentelle et de la prière chez les déportés**

C'est exposés à des dangers continuels et devant sans cesse se cacher, que les déportés purent s'entretenir dans la vie intérieure. Il n'en est que plus remarquable d'avoir à constater qu'ils purent souvent s'acquitter de la prière de l'Église et même assister les malades et les mourants. On doit d'abord relever le courage avec lequel les prêtres du Washington – parmi lesquels étaient pourtant beaucoup d'assermentés – maintinrent, malgré les menaces, une prière publique avant et après leur repas :

“Il fut en conséquence arrêté entre nous que la crainte de la mort ne devait pas nous empêcher de dire le Benedicite et les Grâces avant et après le repas et de faire le signe de la croix, ce qui s'exécuta sans qu'aucun fut puni, malgré la défense qui en avait été faite.”

Dans ces conditions terribles, la récitation du Bréviaire put même être partiellement maintenue au prix de mille précautions. Comme personne n'avait réussi à conserver un bréviaire, plusieurs palliatifs furent employés : tout d'abord l'excellente mémoire de certains prêtres :



“Plusieurs mettaient un grand prix à se réunir à quelques-uns de leurs confrères pour réciter les louanges de Dieu. Ceux qui savaient par cœur des psaumes les disaient à haute voix, et les autres, prosternés à genoux, les écoutaient et s’unissaient, à eux d’intention. Je récitais de cette manière une partie de l’office divin avec Berger, un de mes confrères de Bourges.”

Malgré toutes les défenses, les uns se retiraient près de ceux qui savaient le mieux les psaumes et l’Écriture, et parvenaient à se former un bréviaire qui faisait toutes leurs consolations. Les autres savaient ou apprirent l’office de la Vierge et mettaient leur joie à invoquer cette étoile de la mer, cette consolatrice des affligés. Nous pûmes ainsi, au bout de quelque temps, employer quelques heures à la récitation du saint office.

Un prêtre avait enrichi sa mémoire de quantité de belles prières. Il les récitait debout avec onction à la lucarne aux pieds du mât. Ses confrères l’environnant s’unissaient à lui de cœur et d’affection.

Cette nécessité de se cacher pour réciter toute prière, et ce manque de livres se trouvèrent déjà fort atténués lors du débarquement sur l’île Madame. Après le retour sur les vaisseaux, les tolérances furent généralement maintenues, sauf sur le Washington, du fait de l’intraitable Gibert :

“Un jour, il y avait cinq de mes confrères qui récitaient ensemble l’office divin ; un des chirurgiens survint et fit quelques railleries en les voyant remplir ce devoir ; mais eux ne levèrent pas même la tête au-dessus de leurs livres. Il resta alors interdit pendant quelques instants, puis il s’écria tout à coup : J’avais tort de vous troubler, vous agissez mieux que moi et je ne puis que vous approuver.”

“Nos cœurs étaient bien dédommagés par la facilité qu’on nous laissait de satisfaire aux devoirs de notre sainte religion. Jusque-là, nous avons été en quelque sorte forcés d’en concentrer en nous-mêmes la pratique. Mais depuis notre retour sur le vaisseau, ni l’œil de la surveillance, ni les blasphèmes de l’impiété ne vinrent plus nous distraire et nous troubler.”

Mais les prêtres déportés ne se contentèrent pas de prier en cachette. Ils s'efforcèrent d'apporter à leurs confères malades les secours des sacrements que pouvait justifier leur état. Cette assistance des malades fut plus facile, parce qu'à peu près tolérée, une fois fait le débarquement sur l'île Madame. Mais nous sommes assurés par plusieurs témoignages qu'elle fut pratiquée bien avant, sur les « goélettes-hôpitaux », où elle revint à ceux qui se dévouèrent comme infirmiers et qui s'en acquittèrent dans des conditions très périlleuses. Sur ces goélettes, où ils expirent dans les conditions atroces que nous avons vues, les prêtres peuvent cependant recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction :

“Il nous restait donc cette précieuse ressource, cette grande consolation de pouvoir mourir entre les bras d'un confrère catholique et munis du sacrement de pénitence.”

“Malgré la sévérité des recherches que l'on avait faites plusieurs fois pour nous ôter tous les signes de religion, plusieurs prêtres avaient été assez heureux pour conserver des boîtes de saintes huiles, et même l'un d'eux, nommé Papon, du département de l'Allier, des hosties consacrées, qu'il avait apportées de Saintes. Ayant été lui-même malade des premiers, il remit aux infirmiers ce précieux dépôt (...) Voyant que les hosties qu'il avait apportées ne pouvaient suffire pour le grand nombre qui arrivait chaque jour, il divisa chaque hostie de manière à multiplier considérablement les particules.”

Avec certaines précautions, il n'était pas difficile de se confesser sur les barques et même sur le grand bâtiment, et aucun n'est mort sans ce secours spirituel. La Providence divine n'avait pas voulu borner là notre part dans la distribution de ses grâces par les sacrements ; car par une faveur incompréhensible de sa miséricorde, nous avons conservé une fiole d'huiles saintes, qui a servi à nous administrer à tous l'Extrême-Onction. La petite quantité d'huile ne permettait de faire qu'une seule onction, et la crainte d'être aperçus nous forçait à ne la faire que le soir, sans aucune cérémonie, ni aucune autre prière vocale, que la forme qu'on récitait à voix basse.

Cette assistance spirituelle des malades put s'exercer plus facilement après le débarquement sur l'île Madame. S'y ajouta souvent l'exhortation faite aux assermentés de se réconcilier avec l'Église.

## **Le soutien de la foi dans l'épreuve de la déportation.**

“Rien ne nous consolait dans nos afflictions, rien ne nous fortifiait dans nos épreuves comme la pensée de Jésus régnant dans les cieux, et attentif du haut de son trône à nos combats ; lui qui avant nous et pour nous, avait été garrotté, battu de verges, souffleté, couvert de crachats, couronné d'épines, vêtu d'une robe d'insensé, abreuvé de fiel et de vinaigre, cloué sur une croix, aux pieds de laquelle ses ennemis l'insultaient et le maudissaient. Cette vue spirituelle de notre Rédempteur faisait couler une douceur ineffable dans nos cœurs ; nous n'apercevions alors ce qui nous entourait, que comme des motifs d'une joie très solide. Nous souffrions non seulement avec paix, mais avec goût, et nous mourions avec délices.

Peut-on se figurer une plus douloureuse existence que la nôtre ? Elle était pire cent fois que la mort. Aussi ai-je vu plusieurs de mes confrères désirer celle-ci avec une sorte d'impatience, et déclarer hautement que, s'ils n'eussent été retenus par le frein salutaire de la religion, ils se fussent jetés à la mer pour terminer dans les flots leurs maux avec leur vie. – Nos disgrâces et nos calamités furent, dans plusieurs, le prix de la vertu”.

Ceux en qui la déportation fut le prix des bonnes œuvres, étaient ces respectables prêtres honorés du sacerdoce depuis si longtemps et dont la vie, depuis ce moment, avait été toute sacrifiée au bien des âmes et à la gloire de Jésus-Christ et de son Église.

On doit aussi relever certains traits particuliers d'héroïsme, ayant égard aux conditions dans lesquelles se trouvaient les déportés. Ainsi l'utilisation d'instruments de pénitence volontaire :

Ce furent divers instruments de pénitence, qu'un de nos infirmiers avait recueillis parmi les effets de nos confrères morts : cilices, disciplines, chaînes de fer, etc. ; jamais je n'en vis autant de rassemblés. Ce souvenir me glace encore d'effroi, en même temps qu'il me pénètre de consolation.

## **Enfin, la question des pouvoirs de confesser**

Il fut question entre eux des pouvoirs nécessaires pour entendre les confessions les uns des autres, ils établirent en principe qu'ils devaient se regarder comme étant à chaque moment en péril de mort.

## I l nous faut conclure...

Réfractaires ou assermentés, nos prêtres ont accepté le martyre par fidélité à Dieu, par fidélité à l'Église. M. le chanoine Tonnelier rappelait, il y a deux ans, la maxime d'or de saint Augustin : « Ce n'est pas le supplice, mais la cause du supplice qui fait le martyr. »

Les assermentés, même ceux qui, hélas ! par peur, s'étaient mariés, se sont tous repentis avant de mourir. Devant l'exemple de leurs frères, devant les prodiges de sainteté dont ils furent journellement les témoins, ils ont retrouvé leur foi ; ils ont été les « bons larrons » de l'Évangile.

Quant à ceux dont le procès de canonisation a retenu les noms, ils furent parmi les plus grands des martyrs. Tel ce père Sébastien, toujours perdu en Dieu, que ses confrères contemplent, les bras en croix, les yeux levés au ciel.

Une demi-heure se passe, et l'on est surpris de le voir persévérer dans cette position difficile, car la mer est houleuse. On crut qu'il était en extase, et on s'approcha de lui pour le considérer de plus près. Mais en tâtant sa figure, et ses mains, on reconnut qu'il avait rendu son âme à Dieu. Les matelots du bord ne purent retenir leurs cris d'admiration et leurs larmes.

Ils ont accepté d'être, selon le mot de saint Paul, la balayure du monde, le rebut universel, ut stercora mundi. Nous l'avons suffisamment montré. "Il n'y a rien de plus grand en Jésus-Christ, dit Bossuet, que son sacrifice, et il n'y a rien de plus grand en son sacrifice que son dernier soupir." Grâce à l'abbé Philippe Papon, curé de Contigny, dans l'Allier, qui a pu conserver sur sa poitrine des hosties consacrées, les mourants peuvent recevoir une petite parcelle avant de mourir. M. Souzy, vicaire général de La Rochelle, qui est à bord des pontons le délégué de Mgr de Coucy, qui lui avait délégué tous les pouvoirs, se penche sur l'abbé Dubignon, supérieur du petit séminaire de Bourges, qui va mourir. Avant de lui remettre la sainte hostie, il lui montre le ciel : "Le Maître est là, et il t'appelle !" Et le mourant de dire dans un dernier sourire : "Nous sommes les plus malheureux des hommes, et les plus heureux des chrétiens."

Il était impossible d'être plus proche de Jésus, et de Jésus crucifié.

# Événements



Octobre

**MARDI 7**

Fête du Cours ND du  
Rosaire à Saint Macaire

**MARDI 7**

Adoration perpétuelle au  
prieuré

**SAM. 25, DIM. 26, LUN. 27**

Pèlerinage international de la FSSPX à Lourdes



Décembre

**SAM. 6 ET DIM. 7**

Marché de Noël au  
prieuré

**LUNDI 8**

Procession en l'honneur de  
l'Immaculée Conception à ND  
du Bon conseil et à St Martin

Janvier

**DIM. 25**

Repas paroissial à ND de  
Verdelais

Février

**W.E. 16**

Mission paroissiale



Mars

**SAM. 21 ET DIM. 22**

Pèlerinage à ND de Verdelais

**SAM. 7**

Confirmations à  
Bordeaux

**JEUDI 2, VEND. 3, SAM. 4**

Semaine Sainte

**DIMANCHE 31**

Premières communions  
& profession de foi

Mai

**23, 24 & 25**

Pèlerinage de Pentecôte



Juin

**DIMANCHE 7**

Fête-Dieu

**SAM 13 & 14**

Kermesse

# Activités



## Catéchisme pour les enfants

au prieuré  
de 14h45 à 15h45  
les mercredis

 Contact : les Sœurs  
au 05 56 57 56 85

à Saintes  
de 17h à 18h  
les samedis

 Contact : le prieuré  
au 05 56 57 93 93



## Doctrine pour adultes

sur rendez-vous



## Foyers adorateurs

 Contacts Mme Boyer  
au 06 30 17 21 62  
assistée de Mme de la Chapelle  
pour la Gironde  
au 06 80 74 30 44



## Croisade Eucharistique

à Saint Macaire de 15h à 17h  
les samedis

27 septembre	21 février
18 octobre	14 mars
29 novembre	30 mai
10 janvier	20 juin

 Contact : les Sœurs  
au 05 56 57 56 85



## Conférences Saint Vincent de Paul

au prieuré 20h - 21h  
un mardi tous les mois & demi

 Contact : L-E Champoiseau  
au 06 16 20 90 97



## Cercle des messieurs

au prieuré à 20h00  
les mercredis

22 octobre	11 mars
19 novembre	22 avril
17 décembre	6 mai
14 janvier	3 juin
25 février	



## Café des mamans

au prieuré de 8h30 à 10h00  
les mardis

21 octobre	10 mars
18 novembre	21 avril
16 décembre	5 mai
13 janvier	2 juin
24 février	



## Ouvroir de l'Immaculée

au prieuré à partir de 13h30  
un jeudi/mois  
à partir du 21 septembre

 Contact : les Sœurs  
au 05 56 57 56 85



## Atelier Saint Georges

le jeudi à ND du Bon Conseil

 Contact : Mme Labrousse  
au 06 59 32 67 12



## Atelier des mamans

au prieuré

à Saint Macaire

 Contact : Mme Triomphe  
au 07 68 99 74 68

 Contact : Mme Bouthet du Rivault  
au 05 56 63 58 22





### Jeunes pros

réunion de rentrée à ND  
du Bon Conseil  
Dimanche 8 octobre  
après la Grand'Messe

 Contact : Domitille Jammy Fonbeney  
au 06 49 55 73 85



### Réunion des étudiants

à ND du Bon Conseil  
les mercredis dès 18h30

 Contact : Arthur de Champeaux  
au 07 45 29 66 33  
Aumônerie : Abbé Hemlé



### Réunion des jeunes

à Sainte Colombe  
un samedi/mois à 18h30



### MJCF

 [sg.mjcf@gmail.com](mailto:sg.mjcf@gmail.com)

 Contact : Pierre Muller  
au 07 68 87 85 98



## Société Saint André

Groupe de jeunes filles

 Contact : Jacinthe Verschuur  
au 07 80 20 95 85



## Mouvement Catholique des Familles

 Contact à Bordeaux :  
Mme Millet-Taunay  
au 06 88 45 19 18

 Contact à Saint-Macaire :  
Gabriel Gardere  
au 06 95 09 71 59



## Chorale à Bordeaux

 à Nd du Bon Conseil de  
19h30 à 20h30 les lundis



## Groupe GHR Henri de Larochejacquelein

Scouts - Guides  
Louveteaux - Louvettes  
Routiers - Guides-aînées

 Contact : Gabriel Gardère  
au 06 95 09 71 59



# Renseignements

## CONFESSIONS :



Les abbés sont disponibles dans la demi-heure qui précède la messe ou sur rendez-vous au 05 56 57 93 93.

## VISITE AUX MALADES :



Les abbés sont disponibles pour une assistance régulière à domicile et pour l'administration de l'Extrême-Onction en cas de maladie dangereuse.

## OFFRANDES :



MESSE  
18€

*" Les fidèles qui donnent une offrande pour que la Messe soit appliquée à leur intention contribuent au bien de l'Église et participent par cette offrande à son souci pour le soutien de ses ministres et de ses œuvres."*

*Tiré du Droit Canon n°946*

## CEREMONIES :



MARIAGE  
160€



FUNÉRAILLES  
160€

### Chapelle Saint Martin

Route Saint Martin, « chez Million »  
ST HILAIRE de VILLEFRANCHE  
Messe le dimanche à 8h45

### Église Sainte Colombe

3, rue Urbain Loyer, SAINTES  
Messe le dimanche : 11h - samedi : 18h30

### Chapelle ND de la Mongie

Château de Pommiers, VERAC  
Messe le dimanche à 10h

### Chapelle ND du Bon Conseil

62 rue de Lisleferme 33000 BORDEAUX  
Messe le dimanche : 8h30, 10h & 18h30  
En semaine : 18h30  
Chapelet tous les jours  
dans la demi-heure qui précède la messe  
Vêpres et Salut du Saint-Sacrement  
le 1er dimanche du mois à 17h

### Cours ND du Rosaire

3, cours Gambetta, SAINT MACAIRE  
Messe le dimanche : 8h30 & 10h30  
En semaine : 7h20, vacances 8h  
Vêpres le dimanche à 17h

### Prieuré

19, avenue de Gaulle, BRUGES  
Chapelet tous les jours à 18h45  
(sauf le jeudi : Salut du Saint-Sacrement)  
Horaire des messes : se renseigner  
Vêpres et Salut du Saint-Sacrement  
le dimanche à 17h (sauf le 1er)

Pour aider  
vos 5 prêtres et 5 religieuses  
à vivre



✓ CHÈQUE à l'ordre de « FSSPX »  
(reçu fiscal sur demande vous  
donnant droit à une réduction  
d'impôt de 66%).

✓ VIREMENT automatique possible sur  
notre compte au LCL :  
IBAN : FR28 3000 2059 2200 0007 9366  
Z15 BIC (adresse SWIFT) : CRLYFRPP

Les prêtres et les sœurs du prieuré vous remercient sincèrement pour votre soutien toujours bien nécessaire et vous assurent de leur dévouement et de leurs prières reconnaissantes. Le chapelet quotidien est récité (volonté de Mgr Lefebvre) et une messe mensuelle est célébrée aux intentions de tous les bienfaiteurs du prieuré. Que Dieu vous bénisse !



Bulletin du prieuré sainte Marie  
19, avenue Charles De Gaulle 33520, Bruges  
Contact du prieuré : 05 56 57 93 93 - 33p.bruges@fsspx.fr

